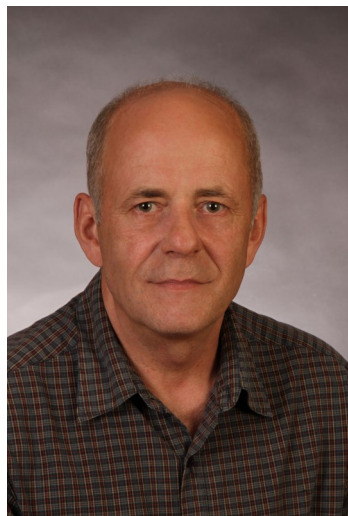


Le Jaseur des bois

Publié par le Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

Volume 34, Édition spéciale – Avril 2022



On est rendu là ...

Il y a des moments charnières dans nos organisations comme dans nos vies. Des moments où on se dit « OK, je suis rendu là ». Habituellement, cela vient avec un peu de vertige et de crainte. Le changement n'est pas facile et être immobile est confortable. Dans le contexte actuel, pour évoluer et améliorer les choses, le changement est incontournable.

Le bois est le matériau d'avenir, une matière renouvelable à l'infini. Son utilisation assure une séquestration du carbone, c'est un beau matériau, polyvalent et disponible facilement. Il fait partie de l'histoire de notre région. Avec ce matériau presque sans défaut, il est clair que l'industrie du bois, dont nous sommes un maillon, prospère et prospérera. Nous avons donc, **nous**, la filière bois, un bel avenir.

Quelle est la place des producteurs dans ce bel avenir ?

Les producteurs de la Côte-du-Sud ont toujours été de bons partenaires et avec les autres membres, avons participé au développement des entreprises de la région. Mais au fil des ans et de changements, les acheteurs sont moins nombreux et plus gourmands. Dans les dernières années, l'industrie nous dit qu'elle perd de l'argent à scier, que les taxes américaines mangent leur profit, que le petit bois est mauvais pour les affaires, que le tremble ne vaut rien, que, que, que...

Tellement habituer de peu payer, ils ont réinventé leur discours quand le marché a explosé, pour dire que oui, ils font un tout petit peu d'argent, mais ils ne peuvent pas encore partager, car ils doivent se refaire, investir dans leurs usines, le marché va s'effondrer, que, que, que...

Il semble que notre tour n'arrivera jamais. Il faut donc jouer un peu du coude, **on est rendu là !** Nous avons besoin de renouveler notre partenariat avec les acheteurs sur une base plus juste tout en assurant le développement économique régional.

Isolés sur nos chantiers, trop occupés à faire de trop longues heures pour arriver, nous avons essayé de revendiquer notre vraie place dans la mise en marché avec les résultats que l'on connaît. La mise en marché collective n'est pas un objectif, mais un moyen. Le moyen de recevoir une juste part des profits qui sont générés pas la vente de bois à la quincaillerie, simplement.

ÉDITION SPECIALE

Projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage

Il est plus que temps de s'unir autour de ce projet. Nous avons une chance de rééquilibrer le rapport de force déplacé par la concentration des acheteurs. Le lait l'a fait, le porc l'a fait, les poulets, les agneaux et même le crabe des neiges l'ont fait. Aux agitateurs d'épouvantails qui disent que dans le bois, c'est impossible, que tout va fermer, le Lac-Saint-Jean, l'Abitibi, la Gaspésie ont des agences de vente dans le sciage et puis quoi... Rien de dangereux.

On est rendu là ... ALLONS-Y !

Noël Dionne, président

... Avis de convocation ...

Assemblées de secteurs et générales annuelles
(Page 2 et 3)



Le bureau est ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

DANS CE NUMÉRO :

Avis de convocation des assemblées de secteurs	2
Avis de convocation des assemblées générales annuelles	3
L'urgence d'une mise en marché collective pour la Côte-du-Sud	3
La mise en marché collective, la recette	4
Comment ça va marcher	6
L'avenir n'est pas ailleurs : il est chez nous !	8

Assemblées de secteurs

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
2022

AVIS DE CONVOCATION

Tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués aux assemblées de secteurs 2022 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Ces assemblées se tiendront aux dates et endroits indiqués dans la tableau des assemblées de secteurs à droite de cette page.

Accueil des participants : 19 h 15

Ordre du jour des assemblées de secteurs

1. Ouverture de la réunion par le président d'assemblée
2. Règles de procédure d'assemblée
3. Rapport des activités 2021
4. Mise en marché du bois pour 2022
5. Consultation sur le projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage
6. Nomination des délégués pour l'assemblée générale
7. Mise en candidature d'administrateurs : assemblées de Saint-Pascal et Saint-Paul
8. Résolutions (suivi et proposition)
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Mathieu Ouellet, ing. f.

Directeur général / Secrétaire-gérant

Prix de présence ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2022

Participez activement et faites la différence !

En étant présent à votre assemblée de secteurs, vous courez la chance de gagner un ensemble d'équipement de sécurité de marque Husqvarna, une collaboration de Tech Mini-Mécanique.



Calendrier des assemblées de secteurs

Coordonnées	Pour les producteurs domiciliés dans les municipalités de :
Mardi 3 mai, 19 h 30 Édifice municipal 309, 4 ^e Avenue Saint-Paul	Saint-Just, Lac-Frontière, Saint-Fabien, Sainte-Lucie, Saint-Paul, Sainte-Apolline, Sainte-Euphémie, Notre-Dame-du-Rosaire
Mercredi 4 mai, 19 h 30 Centre communautaire Robert-Côté Salle Alphonse-Desjardins 470, rue Notre-Dame Saint-Pascal	Saint-Athanase, Pohénégamook (Saint-Éleuthère) Saint-Antonin, Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, Notre-Dame- du-Portage et toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska
Lundi 9 mai, 19 h 30 Salle municipale 79, Monseigneur-Bernier L'Islet (Saint-Eugène)	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre, Montmagny, Cap-Saint- Ignace, L'Islet, Saint-Eugène, Saint- Cyrille, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise
Mardi 10 mai, 19 h 30 Salle du Centenaire 11, rue du Couvent Sainte-Perpétue	Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Saint-Omer

Pandémie Covid-19

Les directives de la santé publique
en vigueur au moment des assemblées
seront appliquées.



196, chemin Haut de la Rivière
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

418 852-2922
mcaniquet@videotron.ca

Assemblée générale annuelle du plan conjoint

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Exercice financier 2021

AVIS DE CONVOCATION

Tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Elle se tiendra le mardi **31 mai 2022 à compter de 9 h 30**, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli en présentiel ainsi qu'en virtuel avec l'application Zoom.

Accueil des participants en présentiel : 9 h 15

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption des règles de procédure d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 septembre 2021
5. Adoption des états financiers au 31 décembre 2021
6. Nomination du vérificateur
7. Adoption du rapport des activités pour l'année 2021
8. Projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage

Modifications réglementaires

- Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud
- Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
- Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Ajout réglementaire

- Règlement sur la qualité des bois des producteurs de la Côte-du-Sud

9. Divers
10. Allocution
11. Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les délégués nommés aux assemblées de secteurs ont droit de vote à cette assemblée.

Mathieu Ouellet, ing. f., Directeur général / Secrétaire-gérant

Assemblée générale annuelle des membres

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Exercice financier 2021

AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à leur assemblée générale annuelle. Elle se tiendra le mardi **31 mai 2022** immédiatement après l'assemblée générale annuelle du plan conjoint, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli en présentiel ainsi qu'en virtuel avec l'application Zoom.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption des règles de procédure d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 septembre 2021
5. Adoption des états financiers au 31 décembre 2021
6. Nomination du vérificateur
7. Élection des administrateurs
8. Suivi et étude des résolutions
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les membres en règle du Syndicat ont droit de vote à cette assemblée.

Mathieu Ouellet, ing. f., Directeur général / Secrétaire-gérant

Inscription obligatoire pour participer aux assemblées annuelles par visioconférence avec l'application Zoom. Communiquer avec le Syndicat par courriel à l'adresse : **spbcs@globetrotter.net** avant le 27 mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2 POSTES À COMBLER

Le syndicat est administré par un conseil d'administration composé de sept administrateurs mis en candidature et élus de différents secteurs. Le terme des administrateurs élus est de trois ans.

Les mises en candidatures sont effectuées aux assemblées de secteurs et lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Pour présenter sa candidature, un producteur doit être membre du Syndicat.

L'élection des administrateurs se fait à l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Les membres ont à voter pour le candidat de leur choix parmi les candidatures reçues.

Zone	Municipalités	Administrateur sortant
Kamouraska 1	Saint-Germain, Sainte-Hélène, Saint-André, Saint-Joseph, Saint-Alexandre, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin	Noël Dionne
Montmagny B	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière	Roger Gagné

L'urgence d'une mise en marché collective pour la Côte-du-Sud

Le marché du bois de sciage résineux connaît des changements très importants. Les prix du bois scié en quincaillerie sont à la hausse plus que jamais. Les revenus des producteurs sont en constantes baisses et les coûts de production sont en hausse, notamment le carburant. La politique des prix minimums en vigueur dans notre région doit être revue pour avoir un marché compétitif et assurer aux producteurs d'obtenir de meilleurs prix.

Ce que l'histoire nous indique sur le marché du bois de sciage dans notre région

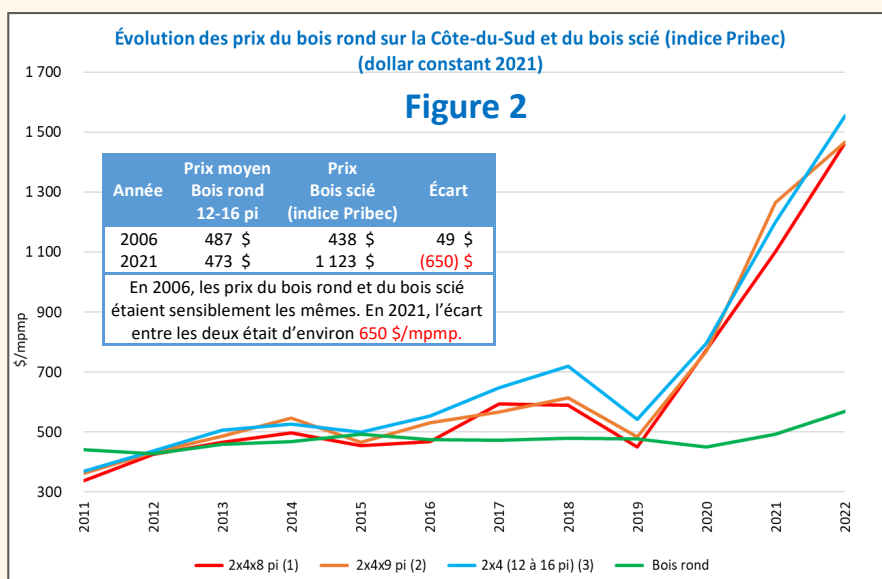
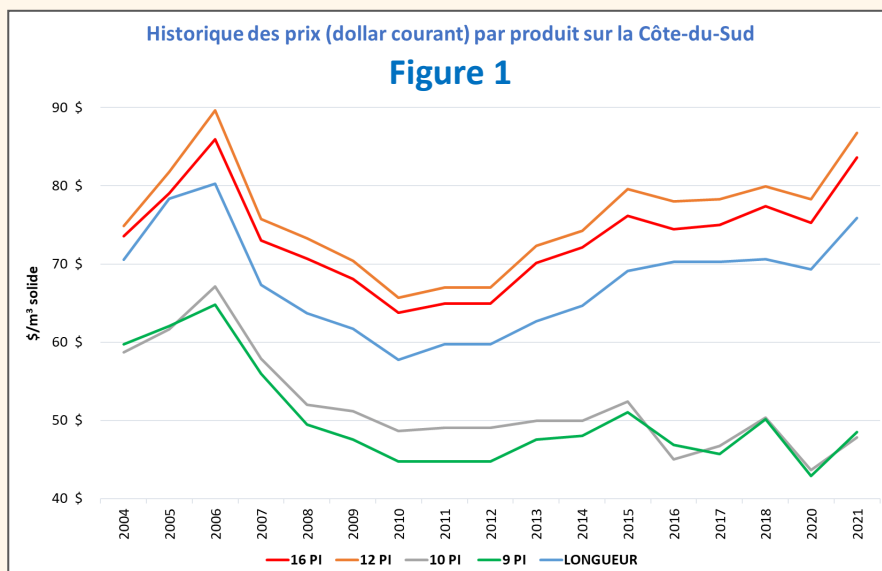
- Il se creuse un écart grandissant entre les prix du bois de sciage de 12 et 16 pi et les prix du bois court, 8-9 et 10 pi. (Figure 1)
- Les usines affichent actuellement des prix similaires à ceux de 2006 pour les billes de 12 et 16 pi. Les prix des bois courts, 8-9-10 pi, sont très inférieurs à ceux en vigueur en 2006. (Figure 1)
- Sur les marchés du bois scié, il y a peu de différence entre les bois de 8 pi (ligne rouge), 9 pi (ligne orange), 12 à 16 pi (ligne bleue) et que le bois rond (ligne verte) ne suit pas les hausses des marchés. (Figure 2)

Ce qu'il faut en comprendre

- En considérant l'inflation, le prix payé au producteur est nettement en réduction depuis 15 ans. (Figure 2)

Le projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage, c'est :

- Maximiser le développement économique régional
- Maximiser le prix de vente par des ventes **mixtes**, des contrats négociés avec volumes garantis et des enchères de bois
- Mettre en marché l'ensemble de l'arbre et utiliser toute la possibilité forestière
- Dans les ventes, le Syndicat mettra dans ses conditions l'achat de **tout l'arbre jusqu'à 4 pouces**
- Mise en marché écoresponsable, et maximisation du transport, pour assurer de minimiser son empreinte écologique
- Standardiser le mesurage des bois
- Payer rapidement tous les bois des producteurs, des entrepreneurs et des transporteurs



La mise en marché collective, la recette...

Pour avoir un bon prix pour une production, il faut un bon produit, du bon bois, bien coupé, bien ébranché, sain et frais. Un approvisionnement prévisible, des cédules organisées et, très important, un volume. Plus il est gros, plus les acheteurs sont intéressés.

La mise en marché collective est exactement basée sur ce principe. Se mettre ensemble pour avoir un bon volume, organiser les livraisons, s'assurer d'un produit de qualité et permettre une bonne négociation avec les acheteurs, pour aller chercher le maximum. C'est la recette !

Le volume de sciage de la Région est annuellement de plus de 500 000 m³ apparents. Ce qui donne au Syndicat un excellent levier de négociation.

La pâte et le sciage : des réalités différentes.

La demande pour la pâte est plus faible que le volume disponible dans la région. De plus, il n'y a pas d'usine directement dans la région. On ne peut donc pas comparer les deux marchés. Les gains de négociation dans un marché fermé et contingenté n'ont rien à voir avec un marché effervescent comme le sciage.

Pour le Sciage, les marchés sont ouverts, il **n'est donc pas question de freiner** les producteurs dans les mises en chantier. La demande créée par les moulins du territoire est plus grande que l'offre des propriétaires.

Pas question de contingents puisqu'ils seraient inutiles.

Le projet est une organisation de la mise en marché bien structurée et simple pour les propriétaires.

Juste pour tous : même produit, même prix.

Un marché ouvert où tout le bois va rentrer et **de meilleurs prix**.

La mise en marché collective au jour le jour

Ça change quoi quand je bûche ?

Les changements sont beaucoup d'ordre administratif. Les changements vont apporter un meilleur prix, des transports déjà négociés, en groupe, pour avoir un meilleur prix là aussi. Le choix de la destination sera aussi fait par le Syndicat pour remplir les contrats. Les cédules seront faites par le Syndicat (en collaboration avec les transporteurs, les grands propriétaires et les groupements).

Les mêmes opérations sur le terrain.

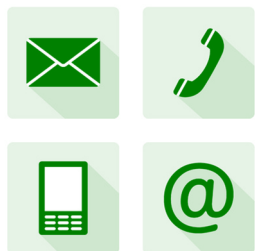
Le projet ne changera rien aux opérations de coupe. Que vous coupez votre bois ou que votre coupe soit confiée à un entrepreneur ou à un groupement, ce sera la même chose.

Vous choisirez votre transporteur, mais les prix du transport seront négociés pour vous par convention.

Ce que vous aurez à faire : c'est de prévoir et de prévenir.

- **Votre bois sera prêt quand ?** Vous devrez préciser au Syndicat la période de vos chantiers (ex. automne).
- **Votre bois est prêt !** Vous devrez le dire au Syndicat pour qu'il puisse procéder au transport.

Tous les moyens de communication pourront être utilisés.



Le système de vente mixte : des contrats fixes et des enchères

Dans un but de développement économique régional, le Syndicat va vendre par négociation, une partie du bois sur des contrats fixes selon les historiques d'achat. Les acheteurs auront du bois garanti, une stabilité d'approvisionnement pour que leurs installations puissent tourner, leurs travailleurs travailler. Cela assurera une **mise en marché ordonnée et prévisible**. Ces marchés fixes sont une solution gagnant-gagnant permettant de développer avec les acheteurs des relations à long terme pour améliorer les conditions générales de mise en marché notamment pour les bois courts.

Pour l'autre partie du volume produit, les ventes seront des enchères (appel d'offres). Ces enchères permettront, de valider les prix des contrats fixes et iront chercher un plus dans les moments où il y a beaucoup de demandes. Pour le propriétaire, il y aura un prix moyen décrété pour que tous puissent profiter des avantages du système mixte.

C'est le système qui prévaut sur la forêt publique et les lots aux enchères trouvent preneurs à meilleurs prix.

	SYSTÈME ACTUEL	NOUVEAU SYSTÈME DE MISE EN MARCHÉ
Comment sera vendu le bois de sciage ?	✓ Chaque usine affiche un prix minimum pas négocié ✓ Le Syndicat n'a pas le pouvoir de négocier ✓ Le prix minimum peut être négocié en fonction du volume offert par le producteur	✓ Le Syndicat négociera les prix au nom de tous les producteurs par période donnée (4-8 mois) ✓ Par contrat fixe de volume et aux enchères ✓ C'est le conseil d'administration qui décidera des volumes à mettre en ventes fixes et aux enchères
Y aura-t-il des contingents ?	✓ Pas de contingent pour le sciage ✓ Pour la pâte seulement	✓ Pas de contingent pour le sciage
Quel prix recevra le producteur ?	✓ Le prix que le moulin veut donner	✓ Un prix négocié par le Syndicat ✓ Les surplus créés par les enchères seront distribués à tous les producteurs ✓ Le même prix pour tout le monde, partout sur le territoire ✓ Un produit un prix ✓ Un prix bord de chemin

Le mesurage

Les différents moyens de mesurage entretiennent le flou dans la recherche du meilleur prix de vente. La comparaison des prix des différents acheteurs demande des conversions et des calculs.

À l'assemblée générale annuelle de septembre 2021, les propriétaires ont mandaté le Syndicat de travailler sur l'harmonisation. C'est pourquoi nous négocierons des prix au mètre cube solide. Comme en Gaspésie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi où tous les bois sont payés ainsi.

Pour s'assurer de prendre en considération la fraîcheur du bois et les changements de saisons été-hiver, il y aura des facteurs masse/volume. Comme sur forêt publique. **Une méthode éprouvée. Une convention de mesurage avec les acheteurs sera rédigée.**

Le transport : faire assumer le juste coût d'opération par les acheteurs et des conventions pour un prix égal à tous les producteurs

Le coût du transport des bois est actuellement assumé par les producteurs. La hausse du prix du carburant et du coût de transport est un enjeu de plus en plus important. Le Syndicat discutera de cette question avec les acheteurs afin d'assurer des prix équitables pour les producteurs.

Le Syndicat négociera des prix bord de route avec les acheteurs. Les producteurs auraient ainsi tous le même prix pour un produit semblable.

Organisation du transport

- Les groupements forestiers et les grands propriétaires : des rôles efficaces et intégrés.
- Le Syndicat, à partir de la liste de bois prêt, laissera aux groupements forestiers et aux grands propriétaires des cédules de livraison « ouvertes » avec un volume et ceux-ci s'occuperont de répartir les voyages sur leurs chantiers.
- Les petits propriétaires seront desservis par le Syndicat, avec l'aide des transporteurs accrédités par le Syndicat.

	SYSTÈME ACTUEL	NOUVEAU SYSTÈME DE MISE EN MARCHÉ
Comment fonctionnera le transport ?	✓ Chaque producteur choisit le transporteur qui livre le sciage ✓ Le transport n'est pas toujours coordonné pour le bois à pâte et le sciage ✓ Le transport est payé selon plusieurs unités : à la corde pour les billes de 8-9-10 pi, au PMP ou à la tonne impériale pour les billes de 12 et 16 pi	✓ Chaque producteur choisira le transporteur de son choix ✓ Un seul transporteur fera le transport de tous les bois du chantier (pâte et sciage) ✓ Le transport sera négocié dans les ententes avec les acheteurs qui en assumeront le coût ✓ Le paiement sera simplifié et tout le bois sera payé uniquement à la tonne métrique verte comme dans le bois à pâte ✓ Transporteurs accrédités

La mise en œuvre au bureau du Syndicat

Le projet des producteurs aura une incidence importante sur notre organisation. Dans le sciage, dorénavant, le Syndicat assumera la coordination des ventes et du transport :

- Planifier les ventes et le transport en fonction des prévisions de récolte et le bois prêt au transport
- Négocier et s'occuper des enchères
- Faire les cédules par moulin
- Coordonner les livraisons
- Faire les paiements de bois

Le Syndicat va se moderniser, développer son informatique et ses systèmes comptables. Deux ressources supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins administratifs. Une présence accrue pour mieux répondre à vos demandes.

Prélevés (\$/m³ apparent)

Règlement visé	Taux actuellement en vigueur		Nouveaux taux
	Bois à pâte	Bois de sciage et déroulage	Bois de sciage et déroulage
Contributions	0,44	0,44	0,44
Mise en marché	0,65	0,00	0,34
Fonds forestier	0,03	0,00	0,03
Total	1,12	0,44	0,81
Par camion	35,84	14,08	25,92 *

* Représente une augmentation de 10,88 \$



L'avenir n'est pas ailleurs : il est chez nous !

À une certaine époque, quand on trouvait une scierie dans presque chaque paroisse, les producteurs de bois de la région représentaient la quasi-totalité de l'approvisionnement et participaient, avec les petits moulins, à l'essor économique de

nos campagnes. Les choses ont bien changé. Aujourd'hui, on peut compter les acheteurs sur les doigts d'une seule main. Les producteurs reçoivent le même prix qu'il y a 20 ans. Pendant ce temps, le coût de la vie a augmenté de plus de 40 %, les taxes foncières sont 200 % plus élevées. Les coûts d'opération et le carburant ne cessent d'augmenter. Parallèlement, l'industrie du sciage vit actuellement une période de prospérité sans précédent en raison des prix records atteints par le bois de sciage. Nous sommes à la croisée des chemins sur la Côte-du-Sud et c'est le temps de revoir le modèle de mise en marché pour permettre de mieux répartir la prospérité entre les acheteurs et les producteurs.

Faute d'avenues rentables pour vendre notre bois plus court (10 pieds et moins) et de plus petit diamètre, on gaspille une partie de notre récolte. Pourtant, les indicateurs de marché démontrent que les prix du sciage de 8-9-10 pieds sont équivalents au

sciage de 12 ou 16 pieds, qu'il est aussi rentable d'acheter notre bois, même dans ces catégories. D'autant plus que la forêt de proximité apporte beaucoup plus de retombées dans nos villes et villages que la forêt publique ou le bois américain. Les scieries sont bâties dans nos municipalités, là où vivent les producteurs forestiers depuis plusieurs générations. Cette cohabitation naturelle milite fortement en faveur d'un plan de développement régional, établi en collaboration avec les acteurs du milieu et permettant aux forestiers d'être respectés à la hauteur de leur contribution.

Le projet de mise en marché élaboré par le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud vise à rétablir un rapport de force qui s'est effrité au fil des ans. Il prévoit remplacer le déséquilibre actuel par une formule profitable pour tous et beaucoup plus respectueuse du rôle et du potentiel de chaque intervenant, comme ce fut le cas il y a plusieurs années dans le secteur du sirop d'érable.

Les producteurs acéricoles, qui sont souvent forestiers aussi, se souviennent que le déséquilibre entre les acheteurs et producteurs était un frein au développement, comme pour le secteur du bois aujourd'hui. La mise en marché collective a permis d'établir des entreprises viables, d'intéresser la relève et d'apporter la prospérité à toute l'industrie du sirop. Tous les acteurs en ont profité : les producteurs, les distributeurs, les industriels et les consommateurs. Et ce, malgré le discours alarmiste des opposants au projet qui annonçaient des fermetures et autres catastrophes économiques. La mise en marché collective ne fait pas fermer les entreprises !

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche a été mise en place pour permettre aux producteurs d'assurer collectivement leur avenir. Et cet avenir n'est pas ailleurs : il est chez nous. C'est le message structurant que porte le Syndicat, à l'aube de ses rencontres avec les producteurs.

Pierre Lemieux, Producteur acéricole et forestier

Votre opinion est importante !

Les administrateurs vont à votre rencontre aux assemblées de secteurs pour vous expliquer, en personne, les détails du projet.

(Voir l'avis de convocation en page 2)

Venez en grand nombre, ce projet est pour vous !

Saint-Paul	Saint-Pascal	L'Islet (Saint-Eugène)	Sainte-Perpétue
Mardi 3 mai	Mercredi 4 mai	Lundi 9 mai	Mardi 10 mai

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression : Base 132

Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

